

**Objet : Décision modificative**

**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
du CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Séance du 08 décembre 2022**

**L'an deux mille vingt et deux et le 08 décembre à 18 heures 30,**

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André BOIS.

Présents : MMES. ANDRIOT, ALLARD, DUFOUR, FRANCONY, LAVOREL, POLLET et Mrs BOIS, GALOCHE, GROS, ZUCCHERO

Mmes EFFRANCEY, MARCHAIS, TAVEL Mr SOMVEILLE, VEUILLET.

\*\*\*\*\*

Le Président :

**Rappelle** que pour pouvoir disposer des crédits suffisants pour payer les salaires de décembre 2022, il est nécessaire de prendre une décision modificative et de prévoir des crédits au compte 64 111,

**Propose** au conseil de délibérer sur la décision modificative suivante :

**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 012 - Compte 64 111 – Rémunération principale : + 14 000 €

**Recettes de fonctionnement :**

Chapitre 013- Compte 6419 – Remboursement sur rémunération du Personnel : + 4000 €

Chapitre 074 - Compte 7475 – Groupements de collectivités + 10 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration :

APPROUVE la décision modificative à intervenir sur le budget du CIAS,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

